

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 17 octobre 2022



L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 11 octobre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Maggy JANSOONE, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Était absent :

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Monsieur le Maire : « Je vais procéder à l'appel Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD est excusé et donne pouvoir à Monsieur Desfachelles, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Monsieur Marc LABUR, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU est excusé et donne pouvoir à Monsieur Lourme, Monsieur Alain STEUX, Madame Fabienne CAMUS, Monsieur Thierry PLOUVIEZ est excusé et donne pouvoir à Madame Wozniak, Madame Sandrine NOWAK, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame Maggy JANSOONE, Monsieur Lucas CHASSAGNE et Madame Laura OLENDER. »

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Laura OLENDER est nommée secrétaire de séance.

Adoption du Procès verbal de la séance du conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 12 septembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Décisions :

du 2 septembre 2022 : Signature d'une décision du Maire avec la Compagnie NOUTIQUE de Béthune dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 2 septembre 2022 : Signature d'une décision du Maire avec la Compagnie 3 SECONDES de Lille dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 6 septembre 2022 : Signature d'une décision du Maire avec la Compagnie CORRESPONDANCES de Domqueur dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 7 septembre 2022 : Signature d'une décision du Maire avec la Compagnie EN COULISSE de Cremarest dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 13 septembre 2022 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la Société SARL PIERRE NOE de Saint-Laurent-Blangy pour des travaux de requalification des lanternes d'éclairage public dans diverses rues de la commune.

du 27 septembre 2022 : Signature d'une décision du Maire avec la Compagnie NÉE D'UN DOUTE de Bordeaux dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 5 octobre 2022 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la société BLACHERE ILLUMINATION d'Apt pour la location de motifs 3 D pour les illuminations de Noël 2022 et 2023.

Délibérations :

1/ Budget 2022. Décision modificative n°2.

2/ Admission en non valeur.

3/ Vente du matériel de la base nautique à la Communauté Urbaine d'Arras.

4/ Convention pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

5/ Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

6/ Avenant n°3 aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Autorisation de signature.

7/ Mise à disposition de locaux. Avenant n°2 à la convention avec la société New Transports.

8/ Cession de l'ensemble immobilier du site Vivot à l'association départementale des Francas du Pas-de-Calais.

- 9/ Cession d'un terrain situé rue de la Sambre à Saint-Laurent-Blangy à Monsieur Catelet Jean-Baptiste.
- 10/ Travaux de requalification de l'éclairage public. Demande de fonds de concours transition énergétique auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.
- 11/ Appel à projet «Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires ». Acceptation de la subvention accordée par le département du Pas-de-Calais.
- 12/ Cession d'un logement locatif social. Avis de la commune.
- 13/ Dérogation au repos dominical.
- 14/ Convention territoriale globale CAF.
- 15/ Remboursements accueil de loisirs 2022.
- 16/ Organisation d'un séjour neige.
- 17/ Subvention 2022 à l'association « Les Canards de la Scarpe ».
- 18/ Convention avec l'office des sports d'Arras pour la mise en œuvre d'actions en promotion des sports paralympiques, du handisport et du sport adapté.
- 19/ Attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens.
- 20/ Attribution d'aides financières à Loïc Léonard pour sa préparation aux jeux olympiques de Paris 2024.
- 21/ Adhésion de la collectivité à la médiation préalable obligatoire (M.P.O.).
- 22/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 23/ Création de neuf emplois non permanents pour faire face à un besoins lié à un accroissement temporaire d'activité (en application du code général de la fonction publique).
- 24/ Aide de Noël aux agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et de remplacement.
- 25/ Questions diverses.

M. le Maire : « Avant de démarrer, je vais revenir sur quelques points de septembre octobre pour rappeler que les programmations des activités cela a marché très fort notamment sur la partie culturelle, des concerts, sur les foulées, sur le Food truck, sur la fête de l'eau. Mention spéciale pour tous ceux qui ont participé à ces événements, j'étais il y a quelques minutes avec Christophe, Cédric et Delphine en échange avec l'ensemble du conseil d'administration d'Arpège et Aurélie qui était en tant qu'administrative d'Arpège nous avons eu un échange sur le fonctionnement suite au déménagement, la prévision des 130 ans. Tout le monde sait ce qu'est Arpège, c'est l'association qui s'occupe notamment de l'harmonie et des relations entre l'école de musique municipale et l'association car il y a deux choses bien distinctes je l'ai rappelées mais cela étant qui fonctionnent très bien ensemble et j'ai rappelé notamment l'importance de l'activité des bénévoles sur la

commune parce que le tissu associatif immercurien compte tenu de sa diversité et de sa richesse fait que l'on n'est pas une ville dortoir et je m'en félicite. Cela étant dit cela devient compliqué d'avoir des bénévoles, des gens qui s'impliquent qui acceptent de participer, d'organiser, donner du temps etc. Parce que voilà la période Covid n'a pas facilité les choses et aussi la vie fait que c'est de plus en plus compliqué. Donc quand il y en a il faut le dire et il faut les chouchouter et faire en sorte que cela puisse continuer le plus longtemps possible et en tout cas je l'espère sachant que l'on a eu cette année deux trois fermetures d'association, la dernière en date étant le club détente et amitié que les plus jeunes d'entre vous ne connaissent peut-être pas pourtant cela a un nom sympa détente et amitié sachant que la moyenne d'âges des membres était de plus de 80 ans. C'est une association qui a été créée dans les années 80 à l'époque c'était des jeunes quadra comme certains d'entre vous ici. Et forcément plus de 40 ans après du coup elles ont décidé d'arrêter et il y en a certaines que l'on retrouve au club des aînés d'ailleurs. Ensuite je vous rappelle que l'on a posé la 1^{ère} pierre de la résidence la Brayelle qui se situe comme vous le savez juste en face vous voyez comme cela pousse. Le directeur de Nexity a dit aux propriétaires qu'ils allaient respecter le délai prévu cela m'étonnerait bonne chance. On a posé aussi la 1^{ère} pierre d'Euramétha cela n'a rien à voir on part sur l'Ecopôle c'est le techno centre qui va produire du biogaz mais qui va aussi servir de centre de réflexion et d'innovation autour de la question de la méthanisation. Donc cela c'est un équipement qui est assez conséquent car on est de l'ordre de 20 millions d'investissement et qui est porté par le public et le privé. J'ai fait récemment un petit tour de chantiers avec des choses qui ont été réalisées dans les écoles, à la médiathèque, à l'école de musique, dans les annexes et puis au cimetière. Cela avance beaucoup de choses ont été réalisées c'est assez impressionnant c'est beaucoup de petites choses mais qui font que la qualité d'utilisation des équipements est constante et cela montre que l'on préserve notre patrimoine et cela montre aussi que cela coûte de l'argent de préserver le patrimoine. Ce qui veut dire qu'en terme d'orientation budgétaire c'est des choses qu'il faut tenir compte car ce que je disais quand on a eu l'échange au sujet de la ferme d'Hervin faire du neuf, construire du nouveau tout cela c'est bien mais il faut aussi que l'on soit aussi en capacité, le patrimoine que nous avons ou sinon si demain on met tout l'argent dans un nouveau truc mais que l'on n'a pas les moyens de réparer la toiture de l'école Lenglet ou de la crèche cela n'ira pas. Je voudrais terminer cette première partie sur le séminaire du 1^{er} octobre où j'ai bien apprécié ce moment, cet échange. On n'avait pas eu encore l'occasion de se retrouver notamment avec la période Covid sur cette forme et de passer un petit moment à confronter des points de vue à poser des idées sur la table etc. Donc il y aura un deuxième temps de la valse c'est mercredi soir puisque Lucas va présenter des choses. J'ai vu ton PowerPoint c'est costaud tu vas tenir dans le teaming ? Il y aura un temps sur lequel à travailler Delphine avec Coralie Fleurquin que vous connaissez peut-être qui est la directrice de la direction climat air énergie c'est elle qui suit le plan climat air énergie à la communauté urbaine, elle va venir pour nous rencontrer et nous présenter quatre scénarios qui ont été imaginés par l'ADEME et qui vont être la base des échanges que l'on pourra avoir puisque je vous ai dit à la fin du séminaire. Première question est-ce que vous êtes convaincus vous m'avez répondu et montré que oui et deuxième question où est-ce que l'on met la barre et donc à travers les quatre scénarios on aura l'occasion de se prononcer où est-ce que l'on fixe les enjeux ? C'est tellement intéressant, on l'a fait en conférence des maires avec les 46 maires on n'a pas le résultat, on verra après ce que cela va donner, vous verrez c'est tellement intéressant et cela montre jusqu'où on peut aller, en gros cela va de on ne change rien ou on change tout vous verrez c'est progressif. Je vais terminer par une bonne nouvelle, nous avons enfin trouvé un directeur des services techniques, il sera là au 1^{er} décembre. Vous avez des questions sur les 2122 ? les décisions du Maire. »

1/ Budget 2022. Décision modificative n°2.

M. le Maire : « Monsieur Capron décision modificative.

M. Fabrice Capron : C'est l'ajustement des crédits en fonction du quotidien au niveau de la démarche budgétaire. Ce qu'il faut retenir ce qui est notable c'est notamment l'achat de prestation

les 10 000 euros c'est relatif à l'augmentation des tarifs de cantine car on a une augmentation du prix de plus 4,5%. Ensuite fêtes et cérémonies on a reconstitution du stock lié aux années Covid on a toujours un stock pour les cadeaux, les mariages etc, le stock pour plusieurs années. Ensuite tout ce qui est transport collectif donc là c'était lorsque l'on avait préparé le budget primitif on n'avait pas prévu le centre de loisirs en régie car à l'époque on était parti sur un centre de loisirs en déléguant la prestation donc là c'est les crédits pour les transports collectifs. Au niveau des services il y a beaucoup de mouvements mais tout est équilibré, c'est vraiment des mouvements dans les chapitres. Au niveau des recettes il y a quelques évolutions, taxes foncières et autres impôts, c'est suite aux différentes réformes avec notamment la suppression de la taxe d'habitation là c'est un peu compliqué en terme de stabilisation, on perd en taxe d'habitation mais il y a une compensation qui est faite donc là c'est une écriture comptable tout simplement. Il y a une belle surprise c'est la taxe additionnelle aux droits de mutation pour rappel c'est une taxe que l'on perçoit sur l'ensemble des taxes immobilières qui était déjà assez conséquente en terme de provision là on vient de l'amender de 30 000 euros. Ensuite sur les sections d'investissement en fait ce qu'il faut retenir c'est ce que Monsieur le Maire avait expliqué la dernière fois sur la perte du FCTVA donc on a bien une perte de 94 000 euros qui pour l'instant est suspendu aux lèvres de Bercy puisque l'on a rencontré avec Monsieur le Maire et Madame Cambronne les services des impôts et on a fait un recours auprès des services, la méthode a changé en cours d'année et on n'a pas vraiment eu d'accompagnement et ce qui fait ce qui était avant éligible au fonds TVA ne l'est plus maintenant. Donc la question est répartie à Bercy car on n'est pas les seuls donc potentiellement on pourrait avoir gain de cause. Donc là on anticipe avec une perte de 94 000 euros. On vous propose de recourir à un emprunt supplémentaire de 50 000 euros pourquoi l'emprunt vous n'êtes pas sans savoir que les taux d'emprunt vont augmenter de façon significative d'ici la fin d'année donc là l'argent n'est pas chère donc on profite pour équilibrer de cette manière.

M. le Maire : Merci Monsieur Capron. Vêtement de travail 15 euros ! Sur la partie droits de mutation donc nous avec la gestion d'Actiparc quand vous avez un bâtiment industriel qui est vendu et revendu forcément les droits sont importants ou quand vous avez une maison qui vient de se vendre à Saint-Laurent-Blangy pour la bagatelle de 800 000 euros vous imaginez c'est la dernière qui vient de passer, je n'ai jamais vu cela à Saint-Laurent. Cela fera des droits de mutation intéressants. Sur le FCTVA c'est très sérieux cette affaire là cela veut dire que nous devrions avoir à choisir, flécher nos investissements de façon certainement différente, il y a des choses que si on ne récupère plus la TVA on va à force perdre beaucoup d'argent, c'est 90 cette année, c'était 90 l'an dernier. Donc on est déjà à 180 donc il faut stopper le truc donc moi il y a des choses sur lesquelles je ne pourrai pas lutter car Bercy ils sont trop forts mais il y a des choses pour lesquelles j'ai mis sur la table des problématiques et je peux vous dire que cela les chatouille un peu. Par exemple, Vaudry Fontaine aujourd'hui comme il y a des opérations qui sortent du bénéfice de compensation de FCTVA, j'ai fait savoir au préfet qu'il se débrouille avec le ministre de la culture mais moi je ne mets plus d'argent car je ne peux pas récupérer la TVA sur un entretien de patrimoine qui m'est demandé par l'État, il ne faut pas pousser. Cela les a un peu perturbés, je ne sais pas si Delpierre est allé directement à la préfecture. C'est clair on s'est engagé sur un programme qui est de l'ordre d'un million et demi d'euros vous imaginez si on perd 20 %, on va arrêter moi je vais baisser la voile, le ministre de la culture pourra dire ce qu'il veut, c'est quand même l'argent des contribuables immercuriens. La deuxième chose c'est qu'ils ne nous autorisaient pas en cours d'année de modifier les imputations budgétaires non seulement ils nous disent vous ne pouvez pas récupérer l'argent, ils s'aperçoivent de l'erreur donc ce n'est pas grave on va changer la ligne. Pour celui d'avant le directeur des finances publiques dit attendez le contrôle de gestion est passé c'est gravé dans le marbre on ne peut plus toucher etc OK mais 2022 je m'aperçois du truc donc je vais changer ah non ce n'est pas possible comment cela ce n'est pas possible et où on va c'est la libre administration des communes donc on est en bagarre sur deux chantiers. 180 000 euros cela nécessite que l'on passe un peu de temps. Des questions ? Des observations ? Je vous remercie. »

2/ Admission en non valeur.

M. le Maire : Monsieur Capron admission en non valeur.

M. Fabrice Capron : En fait c'est la question de la dette pour des raisons d'insolvabilité à hauteur de 1 290,29 euros, vous avez un récapitulatif. C'est une délibération courante.

M. le Maire : Des observations ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

3/ Vente du matériel de la base nautique à la Communauté Urbaine d'Arras.

M. le Maire : On vend du matériel à la Communauté Urbaine d'Arras.

M. Fabrice Capron : C'est suite au transfert de transfert de gestion à la Communauté Urbaine d'Arras au 1^{er} mai 2021. Du matériel n'était pas encore amorti et un inventaire a été fait et on propose de revendre ce matériel à la Communauté Urbaine à hauteur de 46 689,25 euros.

M. le Maire : Très bien on fait rentrer de l'argent. C'est une régularisation dans le cadre du transfert. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

4/ Convention pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le Maire : Convention pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité. Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Donc là on transmettait déjà les actes soumis au contrôle de légalité donc il est proposé d'étendre cette dématérialisation aux actes budgétaires, d'urbanisme et ceux de la commande public. C'est une généralisation de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le Maire : Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. »

5/ Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. le Maire : La M 57.

M. Fabrice Capron : La M 57 remplace la M 14, il y a un changement, blague à part, il y a un changement de nomenclature budgétaire c'est-à-dire qu'effectivement on était sur la nomenclature M 14 et la nouvelle nomenclature s'impose à toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024. Il y avait possibilité pour celles qui le souhaitaient d'anticiper le passage. Nous c'est le choix que l'on a fait d'une pour bénéficier d'un accompagnement par rapport à ce passage. Donc là cette année on a beaucoup travaillé avec les services fiscaux sur justement un accompagnement par rapport à ce passage. Et cela nous permet aussi d'avoir une certaine souplesse dans les gestion des crédits ce qu'il faut en retenir ce que l'on va vous demander là c'est un vote du règlement budgétaire et financier dont je pense que vous avez eu le temps de le lire donc il y a un certain nombre de règles sur la pratique de cette nouvelle nomenclature. Il y a deux choses qu'il faut retenir c'est que en fait maintenant il est laissé la possibilité à l'ordonnateur de pouvoir faire au sein de certains chapitres des mouvements sans qu'il y ait nécessairement une délibération du conseil municipal. Le conseil municipal bien sûr sera informé mais on gagne en souplesse ou parfois il y a urgence et cela permet de passer d'un chapitre à l'autre. Par contre il y a un plafond on ne peut pas non plus faire ce que l'on veut, c'est limité à 7,5 % de l'ensemble des dépenses sur le chapitre. Et il y a aussi sur les amortissements, c'est un peu technique, aujourd'hui lorsque l'on achetait quelque

chose on commençait l'amortissement l'année suivante là on peut le commencer en cours d'année. C'est vrai que comptablement c'est un peu plus bénéfique c'est vrai que je ne vais pas vous noyer là dedans. N'hésitez pas à le lire si vous avez des questions j'essaierai d'y répondre ce n'est pas une matière nécessairement simple et surtout que moi je ne pratique pas au quotidien mais on vous y répondra. Ce qui vous est demandé c'est l'adoption de ce règlement budgétaire et financier lié à cette nomenclature M 57. Sachant également que cela occasionne des dépenses vous avez pu le voir à travers la décision modificative on a une dépense supplémentaire de 5 400 euros et cela c'est un logiciel qu'il a fallu mettre à niveau pour qu'il soit compatible avec cette nouvelle nomenclature. Voilà Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci Fabrice. 80 % des communes de la Communauté Urbaine passeront à la M 57 au 1^{er} janvier. Celles qui ne passent pas il y a deux raisons ou elles ont décidé de ne pas être dans les clous ou alors elles n'ont pas pu tout simplement, je pense notamment à Saint-Nicolas parce le fournisseur de logiciel a eu tellement de demandes qu'il a dit stop j'arrête je ne suis plus en mesure d'accompagner les communes. Donc il y en a qui ne peuvent pas malgré elles car le fournisseur est débordé. Il y a 90 000 budgets à passer en M 57 d'ici la fin 2024 et c'est pour cela qu'ils ont mis un peu la pression pour que l'on en passe un maximum là. Cela va en gros le budget de la collectivité va avoir en plus un aspect privé comme une société, on va parler de passif, d'actif et à terme on aura des experts comptables à la fin. Par contre il y a toujours les principes de base, le distinguo entre l'ordonnateur et tout cela reste. Un moment important est l'amortissement d'ailleurs vous avez tout cela dans la délibération. Et notamment le dépoussiérage de trucs que l'on traîne depuis des années qu'il faut sortir. Très bien pour les férus de comptabilité Mme Claudine Marquez est à votre disposition au 3^{ème} étage car c'est vraiment de la compta. Très bien. Pas d'opposition ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.»

6/ Avenant n°3 aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Autorisation de signature.

M. le Maire : Avenant n°3 aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties donc la TFPB dans les quartiers prioritaires. Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Les bailleurs qui ont un patrimoine dans les quartiers situés dans les quartiers prioritaires bénéficient encore d'un abattement de 30 % donc cela c'est un plan qui avait été établi entre 2016 et 2018 qui a été prorogé jusque 2022 et en fait je dirai que ce qui n'est pas réglé la contrepartie c'est que ce soit réinvesti dans les quartiers notamment pour le cadre de vie des habitants donc voilà il y a un investissement qui est fait qui est fléché pour cette population. Donc là il est indiqué que ce dispositif serait prolongé jusqu'en 2023 inclus d'où la délibération pour accepter cet avenant lié à ce protocole pluriannuel.

M. le Maire : Pourquoi on n'est pas signataire ?

Mme Delphine Cambronne : Parce que j'ai enlevé la page pour économie de papier.

M. le Maire : Cela représente pour les 800 logements qui nous concernent Saint-Laurent et Saint-Nicolas car il y a les deux quartiers cela fait 35 000 euros que le bailleur doit réinjecter au service des habitants du quartier. Donc là on a des échanges avec le bailleur qui ne sont pas toujours faciles, ce n'est pas simple, des fois il oublie. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. »

7/ Mise à disposition de locaux. Avenant n°2 à la convention avec la société New Transports.

M. le Maire : Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Oui, Monsieur le Maire. Donc on est sur une mise à disposition de locaux avenant n° 2 à la convention avec la société New Transports. Donc on avait délibéré le 8 février 2017 et le 27 juin 2022. On a autorisé à New Transports une convention de mise à disposition de locaux et d'accès au parking on avait étendu un peu avec l'utilisation de la station de lavage. La redevance annuelle était de 5 000 euros HT toutes charges comprises, il est proposé d'augmenter cette redevance de 5 % pour la porter à un montant 5 250 euros HT toutes charges comprises au 1^{er} janvier 2023. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n°2 modifiant la mise à disposition de locaux.

M. le Maire : Très bien. Des questions ? Des observations ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.»

8/ Cession de l'ensemble immobilier du site Vivot à l'association départementale des Francas du Pas-de-Calais.

M. le Maire : On passe à Monsieur Kusmierck. Là vous allez faire rentrer de l'argent. On vous écoute.

M. Nicolas Kusmierck : Cela concerne la cession de l'ensemble immobilier du site Vivot à l'association départementale des Francas du Pas-de-Calais. Je ne vous représente pas le site. Après que l'association des Francas nous a fait part de l'intérêt de l'acquisition du site après que nous avons décidé par délibération du 13 décembre 2021 signé une promesse de vente pour l'ensemble immobilier à l'association départementale des Francas du Pas-de-Calais au prix de 360 000 euros. Après avoir négocié une servitude de passage au bénéfice de la commune sur les parcelles, après avoir signé une promesse de vente le 12 juillet 2022 entre la commune et l'association. Après le déménagement de l'école de musique et des différentes associations, nous avons constaté lors du conseil municipal du 12 septembre 2022 la désaffectation et approuvé le déclassement du domaine privé de la commune et donc considérant que les conditions suspensives actées dans la promesse de vente susvisée ont été levées. Considérant l'avis émis par la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Service Local du Domaine, en date du 30 juillet 2021 est conforme, on vous propose au nom du Bureau Municipal de confirmer, par la signature d'un acte authentique de vente, la cession de l'ensemble immobilier du site « Vivot » au profit de l'association départementale des Francas du Pas-de-Calais, au prix de trois cent soixante mille euros. De confirmer dans l'acte authentique de vente la constitution de la servitude de passage pour accéder à l'espace vert au fond du site et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et toutes les autres pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. le Maire : Merci Monsieur Kusmierck. Des questions sur cette délibération qui acte tout simplement la vente ? Je signe bientôt ?

Mme Delphine Cambronne : Le 17 novembre je crois.

M. le Maire : Cela veut dire que cela rentre dans le budget 2022 ?

Mme Delphine Cambronne : Oui.

M. le Maire : C'est bien. Pour votre information on a récupéré la chaudière. On en avait besoin mais ils le savent on leur a dit. Les capteurs des alarmes aussi. Ils nous ont demandé qu'elle sera le numéro final entre le 22,24,26 et 28. Monsieur Kusmierck tu as répondu ?

M. Nicolas Kusmierck : En fait, la numérotation se fait lors du dépôt de permis de construire et

cela correspond à l'entrée future du bâtiment. Si l'entrée future se fait au numéro 24 et bien la numérotation sera le 24.

M. le Maire : C'est aussi simple que cela ?

M. Nicolas Kusmierek : Oui, on ne se choisit pas son numéro.

M. le Maire : Très bien, on y va ? On cède ? Vous en êtes d'accord ? Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

9/ Cession d'un terrain situé rue de la Sambre à Saint-Laurent-Blangy à Monsieur Catelet Jean-Baptiste.
--

M. le Maire : Encore une cession de terrain mais c'est plus petit. Allez-y Monsieur Kusmierek.

M. Nicolas Kusmierek : Donc là c'est de la régularisation d'un espace qui fait 110 m² qui est occupé par des propriétaires occupants depuis les années 70 et qui souhaitent régulariser leur situation. C'est Monsieur Catelet propriétaire au 8 rue de la Sambre et qui souhaite acquérir pour cinq mille euros la parcelle. Comme la délibération précédente c'est d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces pour signer l'acte et pour réaliser cette opération puis à céder à Monsieur Catelet le terrain communal de 110 m² pour 5 000 euros.

M. le Maire : Cela fait 40 ans qu'ils squattent les 110 m² ?

M. Nicolas Kusmierek : Oui, comme beaucoup.

M. le Maire : OK. Des questions ? Des observations ? De toute façon on va régulariser. Cela fait 40 ans qu'ils sont dessus. Cela étant je tiens à attirer l'attention quand même dans les actes de vente je fais savoir aux gens qu'ils achètent des terrains qui ne sont pas à eux donc cela c'est la première chose. Et la deuxième chose, je fais savoir aussi aux gens que si je n'ai pas accès aux candélabres, je n'éclaire plus. Parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont privatisé les candélabres. Ils ont mis les candélabres, les piétonniers et soudain il y a un truc et le candélabre sert à éclairer le jardin. Donc là on fait un gros travail avec Philippe et les services de rénovation d'éclairage et de déconnexion sur cette zone des piétonniers et des rues. En fait tout est mélangé c'est-à-dire que s'il y a un piétonnier qui saute c'est toute la rue qui n'a plus de lumière. On a eu beaucoup de problème l'hiver dernier. Vous êtes d'accord ? Oui, Lucas.

M. Lucas Chassagne : Simplement une question 5 000 euros cela paraît peu cher pour 110 m² de terrain, je suppose que c'est parce qu'on ne pourrait rien en faire tel quel ? Mais moi j'ai vu que cela correspond à la valeur du domaine. Il y a la possibilité de levier par la suite ou comme c'est le domaine qui a donné le prix c'est bloqué ?

M. le Maire : Nicolas.

M. Nicolas Kusmierek : En fait, pour savoir habituellement on est autour de 8 euros du m² pour ce type de situation. Là l'estimation de France Domaine a considéré que le terrain était semi constructible donc on est à 45 euros du m². C'est-à-dire que par rapport à l'estimation de base que nous on en demandait on est largement au-dessus de ce qui était prévu et on n'a pas vraiment d'effet levier sur ce type de décision à partir du moment où les services fiscaux ont déterminé un prix on ne revient pas, on ne peut pas revenir dessus sauf modification du projet. Même s'il y avait une modification du projet c'est-à-dire si le riverain décidait de prendre que la moitié du terrain par exemple le prix serait déterminé à la surface qu'il resterait. Non là-dessus on n'a pas d'effet levier à

partir du moment où les domaines ont fixé un prix.

M. le Maire : Donc on vend à Monsieur Catelet ? 5 000 euros hors frais. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.»

10/ Travaux de requalification de l'éclairage public. Demande de fonds de concours transition énergétique auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.

M. le Maire : Travaux de requalification de l'éclairage public. Justement on vient d'en parler Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : On a prévu au budget 2022 le changement de 347 lanternes pour un montant de 279 996 euros. Ces travaux sont éligibles au fonds de concours transition énergétique mis en place par la Communauté urbaine d'Arras. Vous avez le plan de financement et vous voyez quand même que le fonds de concours CUA représente 49,5 % du total donc 138 800 euros et donc fonds propres de la commune plus de 50 % pour un montant de 141 196 euros. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours transition énergétique auprès de la Communauté urbaine d'Arras et à signer tout acte relatif à ce dispositif.

M. le Maire : OK. On va aller chercher 138 800 euros. Très bien. Des questions ? Oui Alain.

M. Alain Steux : Quelle économie on peut faire avec cette transformation ?

M. le Maire : Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : L'économie est difficile à calculer puisque depuis 2014 on a investi 1,5 millions d'euros donc on n'a pas baissé notre facture on l'a juste maintenue par rapport aux augmentations à côté. On stabilise la facture.

M. le Maire : On va être outillé, on a discuté lors du séminaire pour l'instant on ne l'était pas donc on avançait au doigt mouillé. On voit au niveau des factures la courbe. Cela c'est clair après il va falloir que l'on accompagne ces investissements d'outils plus pointus. Moi, j'ai demandé notamment que l'on ait des variateurs d'intensité. Par exemple sur telle ou telle heure on puisse baisser le halo de lumière en considérant que notamment sur les piétonniers entre 23 h et 5 h du matin logiquement il y a quand même moins de monde et s'il y a du monde c'est promener le chien et encore en général à 21 h tout le monde a terminé de promener son chien. Lucas.

M. Lucas Chassagne : Merci pour compléter on est capable de le calculer. La question que j'avais qui va peut-être amener une réponse un peu plus tard mais je la pose quand même c'est comment est constitué le fonds de concours de la CUA et la question subsidiaire derrière c'est est-ce que c'est eux qui mobilisent les C2E les certificats d'économies d'énergie ou c'est nous ? Dans quel cas on aurait pu en bénéficier.

M. le Maire : C2E Philippe va répondre ou Mme Cambronne car je ne connais pas le dispositif. Il y a plusieurs fonds de concours à la Communauté Urbaine. Il y en a un sur la transition sur la partie énergie, une somme est actée dans le budget de la Communauté Urbaine globale et les 46 communes en fonction des projets sollicitent jusqu'à temps qu'il n'y en a plus d'argent. Du coup la priorité sur le fonds de concours énergie c'était dans un premier temps l'éclairage puisque la position de la commune était de dire puisque l'on a commencé il y a quelques années donc sur le mandat précédent à inciter les communes à remplacer tout l'éclairage public donc autant terminer et inciter les communes à terminer. Donc c'est la priorité qui a été mise. Et aujourd'hui nous on est

une des dernière à terminer à part Arras qui a un volume de plus de 8 000 ou 9 000 points lumineux donc c'est assez conséquent et vous voyez le prix que cela représente. On est à 347 lanternes à 300 000 euros. Donc vous multipliez quand vous en avez 8 000 à faire et le prix que cela représente. Deuxième aspect des fonds de concours les audits c'est-à-dire que l'on va inciter les communes à faire des audits complets sur l'ensemble du patrimoine communal et le troisième aspect qui est en cours d'échange car les fonds de concours à la CUA c'est moi qui les gère et j'ai des demandes de maires qui me disent moi j'ai fini l'éclairage public, je viens de terminer mon audit est-ce que tu pourras mettre un peu de fonds de concours sur le bâtiment ? Donc ce sera le troisième temps, il faudra faire évoluer un petit peu le truc. C'est 400 euros par lanterne pour la Communauté Urbaine c'est un montant qui est supérieur à la FDE. Pour information, sur la FDE c'est + 30 % pour l'augmentation. Sur les certificats qui souhaite répondre Philippe ?

M. Philippe Mercier : C'est les services, ils font une demande, c'est la ville.

M. Lucas Chassagne : Est-ce que cela va être fait car il faut le demander avant que ce soit signé, avant de faire les travaux ?

M. le Maire : On te donnera l'état de nos travaux.

M. Lucas Chassagne : Ce n'est pas énorme souvent c'est 10 ou 20 %. Il faut gratter de l'argent.

M. le Maire : Là où il y en a, je suis entièrement d'accord. On fera un état des lieux de tous les certificats et on les présentera. Donc on va aller chercher 138 000 euros. Tout le monde est d'accord ? Merci. »

11/ Cession d'un logement locatif social. Avis de la commune.

M. le Maire : Cession d'un logement locatif social c'est Pas-de-Calais Habitat qui dans la gestion de son parc souhaite vendre une maison au 60 rue George Sand c'est un logement locatif et ils veulent le mettre en vente. On va en avoir de plus en plus.

Mme Sandrine Nowak : J'ai une question.

M. le Maire : Oui.

Mme Sandrine Nowak : Pour quel motif en fait ?

M. le Maire : Nicolas va répondre.

M. Nicolas Kusmierek : En fait, pour les bailleurs sociaux c'est une obligation dans le cadre de la loi Elan promulguée en novembre 2018 c'est une évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Donc en fait l'état incite les bailleurs à vendre leur patrimoine à des locataires dans le cadre de l'accession à la propriété cela leur permet dans leur parcours résidentiel d'être locataire pendant un certain nombre d'années et au bout d'un moment de devenir le propriétaire. La vente de ces maisons a pour but également de ramener de l'argent auprès des bailleurs pour permettre la création de nouveaux logements voir de la rénovation sur des bâtiments anciens. C'est une obligation légale.

Mme Sandrine Nowak : J'ai une autre question, les locataires sont forcément prioritaires ?

M. Nicolas Kusmierek : C'est les locataires qui demandent au bailleur l'achat de leur maison. En général cela se passe comme cela. C'est plutôt dans cette démarche là. Il arrive parfois que le

bailleur fasse la démarche inverse mais en général c'est pour une vente en lots c'est-à-dire qu'ils vendent une rue complète et proposent aux locataires sur place mais cela se fait sur un temps donné mais là c'est une demande du locataire.

Mme Sandrine Nowak : J'ai cru comprendre qu'il y avait trois niveaux, les accessions, ensuite les collectivités et en troisième lieu toute personne déposant un dossier.

M. Nicolas Kusmierek : Après on est dans la logique de vente d'un bien immobilier c'est-à-dire qu'au départ vous avez un acquéreur nous cela nous arrive aussi dans le cadre de vente privée d'être sollicités éventuellement pour acheter un bien c'est dans le cycle normal d'un bien immobilier.

Mme Sandrine Nowak : Ma dernière question, pourquoi on n'a pas de projet ? Que la commune n'a pas de projet d'acquisition d'un bien ?

M. le Maire : On n'a pas vocation à acheter des logements comme cela. Non. OK. Pas d'avis contraire ? Merci. »

12/ Appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires ». Acceptation de la subvention accordée par le département du Pas-de-Calais.

M. le Maire : Cela c'est Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : La commune a répondu à un appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires » lancé par le département du Pas-de-Calais en sollicitant une subvention pour la pose de faux plafonds à l'école Paul Langevin. Des travaux que l'on a réalisé cette année qui a consisté à la pose de faux plafonds dans diverses classes pour l'amélioration du confort acoustique et créer de meilleures conditions d'accueil pour les élèves. Le montant de la subvention sollicitée est de 3 641 € selon le plan de financement suivant total fournitures et pose 41 316,12 euros, conseil départemental 8,8 % et le fonds propre de la ville 37 675,12 euros. Le département a retenu ce projet et a accordé la subvention sollicitée. Il est proposé au conseil municipal d'accepter la subvention de 3 641 € accordée par le Département du Pas-de-Calais et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches permettant son versement.

M. le Maire : OK. Quand j'ai fait la rentrée, qui était avec moi Nathalie tu étais avec moi, il y a des enfants qui m'ont remercié tellement que cela changeait l'acoustique de la classe. Ce n'est même pas les enseignants ce sont les enfants quand je suis rentré dans la classe les enfants m'ont dit merci Monsieur le Maire. Tout de suite lorsqu'ils sont rentrés dans la classe, ils ont vu la différence. C'est assez impressionnant, belle idée Madame Cartigny car je sais que c'est vous qui avait insisté fortement pour que cela se fasse et vous avez bien fait. OK. On accepte l'argent ? Merci. »

13/ Dérogation au repos dominical.

M. le Maire : Cela c'est du classique. Je suppose que l'on a eu une demande d'une société Lidl qui demande à ouvrir le 17, 24 et 31 décembre concernant le commerce détails. C'est tous les ans. Vous avez vu je suppose qu'ils ont communiqué sur la réalisation du futur Lidl qui va arriver à la place du Funny Parc logiquement si l'accord se conclue. Là il y a un permis de construire qu'ils avaient déposé et les permis de construire des centres commerciaux passent en commission départementale d'aménagement commercial et après il y a des recours et donc si le dossier n'est pas complet cela ne passe pas en CDAC. Ils ont découvert des trucs au sol donc là il fallait refaire une étude et de ce fait ils ont retiré le permis pour le remettre ensuite. OK on y a va ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

14/ Convention territoriale globale CAF.

M. le Maire : Convention territoriale globale de la CAF. Comment vous dire, Madame Cambronne que doit-on retenir de tout cela ?

Mme Delphine Cambronne : C'est une contractualisation dans le cadre d'un mode de financement de la CAF pour des services municipaux sont principalement concernés chez nous la crèche, le Relais Petite Enfance et une partie d'un poste de coordinateur enfance jeunesse et nos centres de loisirs ne sont pas concernés et il y a aussi le séjour neige. Cela représente une recette annuelle d'environ 80 000 euros pour la commune donc ce n'est pas négligeable. Et donc on était lié avec la CAF dans le cadre de ce que l'on appelait le contrat enfance jeunesse et elle a décidé de changer ce dispositif là pour le remplacer par la convention territoriale globale. La principale modification c'est qu'elle demande que les communes soient intégrées dans une vision intercommunale c'est pour cela qu'il y a une convention territoriale globale qui est signée à l'échelle de la Communauté Urbaine même si la Communauté Urbaine n'a pas la compétence enfance éducation jeunesse qui relève de cette convention. Elle a quand même piloté un diagnostic sur les 46 communes donc vous avez le résultat dans le document et qui a permis de mettre en avant des axes communs de progrès sur les thématiques et peut-être des actions potentiellement communes si ce n'est à l'échelle des 46 communes au moins à l'échelle des bassins de vie. C'est ce qui a été retenu à l'échelle des bassins de vie définie par la CUA. Donc cela c'est la principale nouveauté. La deuxième nouveauté aussi c'est que dans la nouvelle convention territoriale on étend les domaines d'activité. La CAF nous demande et exige que la commune intervienne également sur l'animation locale c'est-à-dire la vie associative et aussi l'inclusion. Cela va de l'inclusion numérique au handicap, au logement alors que tout cela c'était jusqu'à présent des thématiques qui n'étaient pas dans le CEJ car par définition c'était enfance jeunesse donc c'est vrai que cela modifie quand même un peu l'approche. La troisième nouveauté c'est que les postes de chargé de coordination que la CAF finançait elle souhaite que cela devienne des postes de chargé de coopération, de coordination. On a un peu de mal à les définir en fait avec une vision beaucoup plus large justement qui fasse de la concertation sur les trois thématiques donc voilà c'est des choses qui vont évoluer dans les 5 ans à venir. En fait, la convention territoriale c'est le cadre on va dire à l'échelle de la Communauté Urbaine avec des objectifs communs. Et chaque commune décline ensuite avec la CAF en fonction de ses spécificités sachant qu'à ce jour la CAF nous garantit le maintien de nos financements tels qu'ils étaient jusqu'à présent et on ne devrait rien perdre sous réserve de la modification dans les 5 ans à venir de ce poste de chargé de coopération qui doit évoluer vers d'autres missions. Et on est de nombreuses communes à se demander comment on va le faire évoluer c'est l'enjeu de la CTG premier acte de ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec les 46 maires des communes. Je sens que cela vous passionne Monsieur le Maire mais c'est presque l'équivalent de la FCTVA.

M. le Maire : Financièrement c'est important ce n'est pas que cela me passionne évidemment la CAF c'est comme d'autre. Là on a aussi par exemple actuellement cela ça va ce n'est pas moi qui suit mais ils m'ont donné le schéma communautaire de lecture publique je ne vois pas pourquoi c'est moi qui pilote cela à la CUA et là c'est pareil c'est la DRAC qui impose au territoire d'avoir une réflexion commune sur l'accès à la lecture publique. Or on n'a pas la compétence culture à la Communauté Urbaine ce qui pose problème puisqu'en fait on va travailler sur des sujets qui relèvent exclusivement de la compétence des maires qui peuvent légitimement dire de quoi je me mêle sauf que la DRAC dit de quoi tu te mêles et si tu ne fais pas la réflexion et si tu as besoin de financement tu auras rien du tout car il faut un chapeau intercommunal et communautaire. Donc en fait c'est cela ils détournent le truc c'est-à-dire au lieu d'avoir 46 interlocuteurs, ils en ont un, le Président de l'interco de l'agglomération qui lui à charge de se démerder à faire des réunions à mettre tout le monde d'accord etc pour aller dans un sens ou l'autre. Cela ne va pas être simple. Le fait est que si on n'adhère pas au dispositif forcément de ce fait là on perd tout. On n'est pas obligé d'être d'accord avec tout ce qu'il y a là-dedans mais le principe c'est qu'il faut en être. En fait, pour pouvoir être

autour de la table et avoir le droit à la parole et toucher un peu d'argent il faut accepter d'en être. Sinon on est exclu et dans ce cas là il n'y a pas de soucis mais vous ne touchez plus rien et cela devient de plus en plus comme cela. Ce qui veut dire en fait c'est que l'on est de plus en plus dans la situation et cela pose problème pour les communes qui sont un petit peu équipées, cela met la CAF en situation de prescripteur et qui nous dit ce que l'on a à faire. Y compris par exemple jusqu'au choix du salarié que l'on veut avoir on s'est fait engueuler car on a recruté quelqu'un à la crèche qui est quand même municipale c'est un fonctionnaire municipal enfin là c'est un contrat mais c'est quand même municipal et bien la crèche a dit non c'est moi qui choisit, vous voyez ce qui interroge. C'est comme pour ceux qui sont au CCAS vous connaissez le principe maintenant c'est comme l'EHPAD on ne décide plus de rien. C'est l'ARS et le département qui fixent les prix si je ne vote pas donc je n'ai pas le choix et c'est comme cela. Et ils vous font prendre une délibération 6 mois après en disant finalement cela ne sera pas cela vous changez l'argent qui est là vous la mettez là ce que l'on fait régulièrement et en fait on nous demande même plus notre avis à part dans la commission menu on doit encore choisir si on met des brocolis ou pas c'est terrible et là avec la CAF on n'a pas le choix. Il faut que l'on adhère à la démarche et en même temps il faudra rester extrêmement vigilant par rapport à tout cela et j'encourage tous ceux qui ont envie de passer un peu de temps à décortiquer les 850 pages qui sont là dedans à venir aider Madame Cambronne. Il faut être dedans il y a eu beaucoup de débats à la Communauté urbaine parce que le Vice-Président c'est Jean-Luc Tillard qui gère cela Monsieur le Maire de Beaumetz a du ferrailer notamment avec des communes comme Dainville qui sont sur des postures touchez pas au grisbi moi Françoise elle m'a dit la semaine dernière qu'elle avait charcuté la délibération.

Mme Delphine Cambronne : Moi, je l'ai modifiée aussi. Je n'ai pas dit que la CAF était gentille comme la Communauté Urbaine. Je l'ai modifiée.

M. le Maire : Très bien sinon on ne s'occupe plus de rien. On va devenir prescripteur. OK. Des questions là-dessus ? Donc ceux que cela intéresse c'est dans le bureau de Mme Cambronne que cela se passe. Si vous rentrez dans mon bureau avec un dossier CTG de la CAF vous aurez le droit au café c'est tout le reste après je laisse faire Delphine.

Mme Delphine Cambronne : On les voit demain.

M. le Maire : Tu les vois demain, tu pourras leur donner la bonne nouvelle et leur dire que l'on a été gentil avec eux. On est OK. On y va ? Vous avez lu tout le document ? Très bien. Merci. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. »

15/ Remboursements accueil de loisirs 2022.

M. le Maire : Remboursements d'accueil de loisirs, Monsieur Lourme.

M. Christophe Lourme : Oui, c'est une délibération classique vous avez les sommes ce n'est pas extraordinaire. Cela a été vérifié par les services. Chaque année on vous propose ce remboursement.

M. le Maire : OK. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie pour les familles.»

16/ Organisation d'un séjour neige.

M. le Maire : Organisation d'un séjour neige. C'est Madame Cartigny qui nous emmène à Monchavin.

Mme Nathalie Cartigny : Cette année le séjour se déroule à Monchavin-Bellentre c'est pendant la 1^{ère} semaine des vacances du 11 au 18 février c'est toujours organisé par les Compagnons des jours

heureux. Nous avons une capacité d'accueil de 50 enfants qui sont immercuriens nés en 2011/2012 et 2013. Le prix du séjour tout compris est de 1055 euros par enfant reste à charge pour les familles la somme de 290 euros on passe à 250 euros par enfant s'il y a fratrie. On a une aide de la CAF et le voyage coûte à la commune 23700 euros. Coût de revient par enfant à la commune 516,75 euros c'est un beau cadeau pour les enfants. L'inscription se fera au service éducation jeunesse à partir du 14 novembre et une réunion d'information est prévue le 8 novembre. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de l'organisation d'un séjour en février 2023, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association les Compagnons des jours heureux, de fixer les tarifs de ce séjour comme présenté ci-dessus, de déterminer les conditions d'inscription comme présentées ci-dessus et de prendre en charge les frais de la délégation municipale.

M. le Maire : Cela fait combien d'enfants ?

Mme Nathalie Cartigny : 50.

M. le Maire : C'est toujours complet. Il y a même des listes d'attente. Oui.

Mme Sandrine Nowak : C'est très bien pour ces enfants. 1055 euros c'est quand même un coup qui est non négligeable ce qui comprend les frais de transport, l'encadrement. Ma question était à quoi correspondait le coût par enfant de 1055 euros.

M. le Maire : Mme Cartigny prenait votre temps pour répondre.

Mme Nathalie Cartigny : Merci. Il y a le voyage, la nourriture, l'hébergement, les remontées mécaniques, le forfait de ski, la location du matériel. Les enfants viennent avec leur valise.

M. le Maire : Oui.

Mme Sandrine Nowak : J'ai une deuxième question. Tout ce qui est équipement pour les enfants est-ce qu'il y a une aide un soutien de la commune pour que les enfants soient équipés de la tête au pied, équipés correctement. Est-ce que la commune s'est engagée à soutenir les familles pour l'achat ou le prêt d'un équipement de ski ?

Mme Nathalie Cartigny : Il y a un prêt de matériels, je pense que les fonds sont un peu pauvres et c'est un peu vieillissant. Les parents peuvent essayer de s'arranger avec d'autres familles. On ne s'occupe pas de l'équipement.

M. le Maire : Il y a un fond qui vient d'où ?

Mme Nathalie Cartigny : De l'amicale laïque, il est vieillissant. Ce n'est pas à nous.

M. le Maire : On peut regarder avec la MSI et Christian s'il y a des propositions pourquoi pas je suis preneur de toute initiative. Il faut voir aussi avec Christian des fonctions de la Maison de la Solidarité pour pouvoir accompagner. C'est vrai au-delà de la partie coût du séjour c'est vrai que l'équipement cela a un coût.

Mme Sandrine Nowak : Au-delà du coût c'est aussi que les enfants skient dans des conditions qui les protègent du froid c'est cela aussi. Des gants, des lunettes, un casque, le casque je pense qu'il fait partie de l'équipement. Merci.

M. le Maire : Oui, Lucas.

M. Lucas Chassagne : La question est sur la participation de la commune qui est importante et je m'en félicite et il était plutôt de se dire ce que j'en ai déduit c'est que c'était le même pour tout le monde ou pas et du coup la question derrière est est-ce qu'il serait possible d'appliquer des barèmes différents en fonction du quotient familial ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Madame Cartigny.

Mme Nathalie Cartigny : Il n'y a pas de différence. C'est le même. La même somme est donnée à chacun après pour une semaine au ski 290 euros ce n'est quand même pas très cher.

M. Lucas Chassagne : Justement c'était plutôt dans l'autre sens, je pense qu'il y a certaines familles de Saint-Laurent 290 euros ce n'est pas grand chose pour elles et elles pourraient mettre 500 et inversement pour certaines cela peut être beaucoup et l'idée c'est est-ce que pour certaines 200 et d'autres 400 ou 500 pour équilibrer l'effort de chaque bourse.

M. le Maire : Voilà un sujet que l'on va pouvoir examiner dans un prochain séminaire puisque j'ai demandé à ce qu'il y ait une réflexion sur les taux d'effort, les tarifications, les coûts des services etc il faut garder la question pour que l'on puisse évoquer tout cela en séminaire et le débattre entre nous.

M. Fabrice Capron : L'équité ou l'égalité ?

M. le Maire : Ce sera un sujet à l'ordre du jour de ce séminaire. Merci. C'est OK pour Monchavin-Bellentre ? Cela c'était l'année dernière. Là c'est Hirmentaz-Bellevaux. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

17/ Subvention 2022 à l'association « Les Canards de la Scarpe ».

M. le Maire : Madame Goube. Subvention allez-y .

Mme Karine Goube : Merci Monsieur le Maire. Subvention à l'association les Canards de la Scarpe donc au nom du bureau municipal je vous propose de bien vouloir attribuer à l'association les Canards de la Scarpe une subvention pour l'organisation des foulées immercuriennes édition 2022 de 1600 euros.

M. le Maire : Oui, Monsieur Houplain.

M. Frédéric Houplain : Si vous le voulez bien je ne participerais pas au vote étant membre du bureau.

M. Philippe Mercier : Moi aussi Monsieur le Maire, je suis membre du bureau.

M. le Maire : Toi aussi tu es membre du bureau ?

Mme Sandrine Nowak : Non, mais qui sont les canards en fait ?

M. le Maire : Ne vous mettez pas tous dans le bureau car je dois garder le quorum. OK. Très bien sur 2023 ce sera rectifié dès le budget primitif ce genre de chose car là on verse à une association parce dans le courant de l'année les canards ont décidé d'organiser les foulées ce qui n'était pas prévu en début d'année. Donc ce n'était pas inscrit au budget de départ.

M. Fabrice Capron : Les fonds étaient votés mais cela n'était pas alloué car cela c'est fait sur le

tard.

M. le Maire : Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie.»

18/ Convention avec l'office des sports d'Arras pour la mise en œuvre d'actions en promotion des sports paralympiques, du handisport et du sport adapté.

M. le Maire : Convention avec l'office des sports Madame Goube.

Mme Karine Goube : L'office des sports d'Arras est une structure qui a été inaugurée en septembre 2021. Cette structure regroupe au niveau de la ville d'Arras des bénévoles des associations sportives, des acteurs médicaux et de la santé, de la prévention, des acteurs médicaux sociaux et aussi de différentes structures comme l'éducation, le sport scolaire, des acteurs économiques et des entreprises également un peu comme l'agence nationale du sport qui a été mise en place. L'idée de l'office est de promouvoir le sport dans différents vecteurs tel que le sport santé, le sport bien être, le sport pour tous, les animations. A la ville de Saint Laurent Blangy, il est proposé dans le cadre de la labellisation « Terres de Jeux » de mettre en place en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques des animations notamment sur les sports paralympiques, la pratique handisport et le sport adapté. Il faut solliciter l'Office des Sports d'Arras, en tant qu'opérateur pour pouvoir mettre des actions au niveau de la population immercurienne, les habitants, les enfants. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à signer une convention avec l'Office des Sports d'Arras, de décider l'adhésion de la commune jusqu'au 31 décembre 2023 et d'approuver le versement d'une subvention pour l'année scolaire 2022-2023 de 4 500 euros afin de mettre en place ces animations.

M. le Maire : OK. Cela va dans le complément d'activité du service des sports sur lequel vous travaillez et on est là dans le cadre d'une mutualisation avec l'office des sports et de la santé d'Arras. Des questions ? Il faudra peut-être Karine que tu fasses un petit groupe de suivi et faire appel aux élus qui souhaitent s'impliquer et faire un suivi de cette convention, rencontrer les gens de l'office, discuter un peu des pistes, quelle piste de travail on peut creuser comme là on est au début. Là tu as expliqué cela rentre dans les missions mais l'office des sports est ouvert à tout type de collaboration mais il faut aussi que l'on soit force de proposition à partir du moment où on en est membre c'est à nous aussi de mettre en avant ce que l'on attend sinon eux ils vont dire vous nous sollicitez pas. Si certains d'entre vous se sentent l'âme sportive et que vous avez envie de réfléchir là-dessus n'hésitez pas à voir avec Karine. Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

19/ Attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens.

M. le Maire : Aides financières aux athlètes immercuriens. Cela c'est comme tous les ans.

Mme Karine Goube : Subvention récurrente tous les ans. Attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens. Au nom du Bureau Municipal, compte tenu des frais supportés par les sportifs pour leur équipement et leurs déplacements, je vous propose d'attribuer pour l'année 2023 les aides ci-dessous donc 600 € aux athlètes immercuriens licenciés dans une association locale figurant sur la liste nationale des sportifs de « haut niveau ». 250 € aux athlètes immercuriens licenciés dans une association locale figurant sur la liste nationale des sportifs « espoirs ». 500 € aux athlètes immercuriens, amateurs, licenciés dans une fédération française et participant à une compétition mondiale et 350 € aux athlètes immercuriens, amateurs, licenciés dans une fédération française et participant à une compétition européenne.

M. le Maire : Cela fait beaucoup d'athlètes ?

Mme Karine Goube : Actuellement on a deux athlètes sur le haut niveau, au niveau espoir on en a

un et pour les autres il n'y en a pas pour l'instant.

M. le Maire : Très bien. Par exemple, Antonio qui part à la coupe de monde foot golf il peut entrer là-dedans.

Mme Karine Goube : Oui. Sur la liste des athlètes qui ne sont pas en espoir mais qui participe à une compétition mondiale.

M. le Maire : Oui, Sandrine.

Mme Sandrine Nowak : Une question pour participer au groupe, c'est vrai qu'on l'avait évoqué sur l'attribution des aides selon la nature de la pratique sportive et du rattachement à une fédération ma question c'est la promotion, c'est-à-dire promouvoir cette aide on avait débattu est-ce qu'il n'y a pas une limite, un risque d'un engouement ou pas on ne sait pas estimer et cela fait le lien combien sont-ils ? Notamment pour la dernière 350 pour ceux qui seraient immercuriens et sur une compétition européenne par exemple.

Mme Karine Goube : Ce qui sont en liste ministérielle du coup ils sont définis par l'état et ont des tests à passer mais après effectivement sur les deux autres catégories c'est une délibération qui est prise et après c'est aux athlètes là en l'occurrence il s'est fait connaître.

M. le Maire : Il faudrait que l'on mette dans Liaisons que l'on a pris une délibération pour que les gens le sachent tout simplement. Cédric tu le noteras sinon personne n'est censé le savoir. On a la possibilité de le faire mais si personne ne le sait on ne risque pas d'être sollicité. Or des sportifs de hauts niveaux il y en a à Saint-Laurent. OK, on y va ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

20/ Attribution d'aides financières à Loïc Léonard pour sa préparation aux jeux olympiques de Paris 2024.

M. le Maire : Donc là on s'en va aux jeux olympiques.

Mme Karine Goube : Attribution d'une aide financière à Loïc Léonard sur sa préparation par rapport aux Jeux Olympiques de Paris 2024, l'athlète nous a sollicités par rapport à son projet olympique et l'idée est d'autoriser à signer une convention avec Loïc Léonard pour 2023 renouvelable en 2024 et d'approuver le versement d'une subvention annuelle de 2 500 euros en contrepartie effectivement il s'engage à promouvoir l'image de la commune sur les différentes actions aux quelles il va participer et de mettre en lien avec les écoles et notamment celles qui ont labellisé dans le cadre de Paris 2024, des échanges et des interventions puis après sur des sollicitations qui nous seront utiles en lien avec son calendrier sportif.

M. le Maire : C'est un pari, il faut être clair. Par ce qu'être sélectionné aux jeux olympiques ce n'est pas aujourd'hui que c'est écrit comme cela. En même temps, les athlètes s'ils ne sont pas aidés ils risqueront jamais d'y aller. C'est le serpent qui se mord la queue. Si vous dites on va attendre qu'il soit sélectionné pour l'aider ou on l'aide avant de le sélectionner pour faire en sorte qu'il soit sélectionné. Sur les immercuriens c'est le seul actuellement, il y a d'autres athlètes qui sont dans des clubs de Saint-Laurent qui peuvent prétendre aller aux jeux olympiques mais ils n'habitent pas Saint-Laurent c'est pour cela qu'ils ne sont pas repris dans la délibération. Des questions ? Oui.

M. Lucas Chassagne : Désolé pour la question, il fait quoi comme sport ?

Mme Karine Goube : Du canoë kayak.

M. Lucas Chassagne : Je ne les connaît pas tous. Pardon.

Mme Karine Goube : Il fait du canoë plus particulièrement.

M. le Maire : C'est un céiste et il travaille chez Fishcut.

Mme Sandrine Nowak : J'ai encore une question c'est plutôt une réflexion, je me disais et c'est aussi du ressort municipal de valoriser pourquoi pas un petit coup de projecteur de certains jeunes qui pourraient s'illustrer peut-être pas à travers le sport ou pas dans un parcours d'étudiant atypique ou dans une démarche citoyenne est-ce que ce n'est pas une réflexion que l'on pourrait mûrir ici ou alors au sein d'un groupe spécifique.

M. le Maire : Cela nous est déjà arrivé de le faire par exemple pour une action humanitaire comme le dit Christophe ou dans le domaine de la musique. Oui, tout à fait évidemment il faut.

Mme Sandrine Nowak : Je dirai que cela collerait aussi à une de nos priorités en terme d'orientation stratégique sur l'enfance, la jeunesse enfin ce pôle là.

M. le Maire : C'est difficile car il y a beaucoup de choses qui ne sont pas exprimées naturellement donc moi je rencontre parfois les gens par hasard, dans la rue ou dans des manifestations où il y a les mamans qui m'interpellent ou des papas et ce n'est pas toujours simple. Et même quand on lance l'information pour dire que c'est possible et bien si vous n'êtes pas concernés au moment où vous le lisez et bien cela ne vous saute pas aux yeux. OK. Très bien. Sur la partie JO vous avez vu le futur stade avance bien quand on passe le long du chemin du halage on le voit. On a d'ailleurs délibéré cette semaine à la Communauté Urbaine, la semaine dernière plutôt pour revoir le plan de financement, pour l'inscrire dans les statuts car en fait c'est un équipement qui est construit par la Communauté Urbaine mais qui n'existait pas dans les statuts de la CUA en terme d'équipement d'intérêt communautaire donc on a rectifié. Le Président m'a demandé une proposition de nom pour l'équipement donc j'ai proposé au conseil communautaire de le dénommer stade nautique du Grand Arras comme ça cela donne l'idée de ce que l'on y fait. Stade nautique cela permet de faire le distinguo avec la base nautique cela s'appelle le riverside park mais tous les immercuriens appellent cela la base nautique. Il y aura la base nautique et le stade nautique puisque c'est réservé aux athlètes de haut niveau du Grand Arras comme cela ça positionne en extérieur en matière de communication le fait qu'il y ait un équipement communautaire évidemment car c'est la Communauté qui le paie. Merci pour Loïc. »

21/ Adhésion de la collectivité à la médiation préalable obligatoire. (M.P.O.)

M. le Maire : Médiation préalable obligatoire. Cela n'a rien avoir Monsieur Capron ?

M. Fabrice Capron : Pas du tout. C'est dans le cadre de la relation des salariés dans la collectivité dès lors qu'une décision qui ne serait pas favorable au salarié qui pourrait faire l'objet d'une saisine du tribunal administratif désormais il y a une médiation préalable qui est obligatoire et qui sera mise en œuvre notamment par le centre de gestion départemental, le médiateur sera réuni avec le salarié et le représentant de la collectivité pour éventuellement essayer de trouver un terrain d'entente si terrain d'entente il peut y avoir si pas de terrain d'entente ensuite on pourra passer devant le tribunal administratif mais en tout cas cette procédure là est obligatoire avant toute saisine du tribunal. Si cette médiation n'était pas réalisée le recours auprès du tribunal serait rejeté systématiquement donc là la délibération on vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais Monsieur Duquenoy.

M. le Maire : On a une obligation légale qui est la médiation préalable obligatoire et une proposition du centre de gestion dans le cadre de ces attributions de nous aider à la faire comme ils le font par exemple sur déléguer protection des données pour le RGPD. Le centre de gestion propose toute une batterie de services aux collectivités, on y adhère ou on y adhère pas c'est un service donc là ce que l'on vous propose c'est d'adhérer au service que nous propose le centre de gestion dont c'est le métier de gérer les carrières des fonctionnaires. On peut considérer qu'ils seront quoi dire dans le cadre d'une médiation. Pas d'avis contraire ? Monsieur Steux.

M. Alain Steux : Les médiateurs sont qui ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

M. Frédéric Houplain : Les personnes du centre de gestion après il doit y avoir une habilitation.

M. le Maire : C'est quelqu'un qui doit posséder par exercice présent ou passé d'une activité à la qualification requise eu égard à la nature du litige. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. »

22/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

M. le Maire : Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : C'est une délibération que l'on a l'habitude d'avoir, c'est la suppression et la création de poste pour faire un peu le ménage entre guillemets dans notre grille d'emploi. Suppression trois postes d'adjoints techniques, suppression d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet et création d'un poste d'adjoint technique principal. Ce n'est pas la création d'un poste, c'est un aménagement administratif.

M. le Maire : Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

23/ Création de neufs emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application du code général de la fonction publique)

M. le Maire : Création de neufs emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité donc cela c'est du classique.

M. Fabrice Capron : C'est la délibération que l'on prend tous les ans pour éventuellement un besoin lié à l'accroissement de l'activité c'est pour nous donner une base légale sur le recours à un contractuel.

M. le Maire : Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

24/ Aide de Noël aux agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et de remplacement.

M. le Maire : Et enfin, l'aide de Noël.

M. Fabrice Capron : C'est pour les agents contractuels, on vous propose l'octroi d'une aide exceptionnelle de 150 euros qui prendra la forme d'un bon d'achat.

M. le Maire : Très bien. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie pour eux. On se retrouve mercredi soir à la Maison du Temps Libre pour parler de transition et puis pour votre

information demain soir aura lieu une réunion avec les associations pour arrêter le calendrier des manifestations de l'année donc moi j'ai donné des consignes je vous le dis comme cela vous faites passer le message. Tout ce qui n'est pas dans le calendrier arrêté au 1^{er} novembre pour 2023 il n'y aura pas d'aide de la commune comme nous sommes en période de surenchère de toujours plus on a du mal à suivre donc si ce n'est pas dans le calendrier c'est tout cela attendra l'année 2024 car on ne va plus réussir à suivre humainement. Bonne soirée. »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h55.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE

La Secrétaire,
Laura OLENDER

